

N° 11F0019M au catalogue — N° 402
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-24169-2

Direction des études analytiques : documents de recherche

Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires?

par Elena Prokopenko et Feng Hou

Date de diffusion : le 29 janvier 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires?

par

Elena Prokopenko et Feng Hou

Division de l'analyse sociale et de la modélisation
Statistique Canada

11F0019M N° 402
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-24169-2

Janvier 2018

Direction des études analytiques Documents de recherche

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Remerciements

Les auteurs remercient Ying Gai, Luin Goldring, Delphine Nakache et les analystes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et d'Emploi et Développement social Canada des conseils et des commentaires formulés à l'égard d'une version antérieure du présent article. Toute erreur qui subsiste est imputable aux auteurs.

Table des matières

Résumé	5
Sommaire	6
1 Introduction	8
2 Contexte théorique, empirique et stratégique	9
2.1 Explications théoriques de la migration de retour	9
2.2 Preuves empiriques	10
2.3 Programme de migration pour les travailleurs temporaires du Canada	10
2.4 Étude actuelle	12
3 Données, mesures et méthodes	14
3.1 Données	14
3.2 Mesures	14
3.3 Méthodologie	16
4 Résultats	16
4.1 Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires au Canada pendant les années 1990 et 2000	16
4.2 Statut de résident canadien au fil du temps.....	19
4.3 Résultats multivariés	25
5 Conclusion et discussion	29
6 Annexe	31
Bibliographie	32

Résumé

Les programmes de travailleurs étrangers temporaires sont devenus une composante de plus en plus importante de la migration internationale dans les pays développés occidentaux. Cependant, on en connaît peu sur la durée du séjour des travailleurs étrangers dans le pays d'accueil et sur les déterminants associés à leur parcours migratoire. Fondée sur un ensemble de données administratives longitudinales nationales sur les travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada, la présente étude porte sur le type de séjour de ces travailleurs étrangers au Canada et la durée de leur séjour. On y étudie aussi la probabilité de séjour en fonction des caractéristiques démographiques individuelles, des attributs du pays d'origine, des facteurs institutionnels du pays d'accueil ainsi que des conditions des collectivités locales. Les résultats montrent que la majorité des travailleurs étrangers temporaires sont restés au Canada pendant une courte période seulement et que la majorité de ceux qui y sont restés pendant une longue période ont obtenu la résidence permanente. Les contraintes institutionnelles du pays d'accueil jouent un rôle important dans la détermination du type de séjour et de la durée du séjour de ces travailleurs étrangers temporaires au Canada.

Sommaire

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) jouent un rôle de plus en plus important dans la main-d'œuvre du Canada et son système d'immigration. Le type de séjour effectué par ces travailleurs au Canada et la durée de ce séjour ont des répercussions importantes sur les politiques nationales en matière d'immigration et de travail. Dans la présente étude, on examine la distribution des travailleurs étrangers temporaires parmi les trajectoires possibles en matière de résidence après leur arrivée, en vue de déterminer lesquels sont les plus susceptibles de retourner dans leur pays d'origine et lesquels sont les plus susceptibles de rester au Canada. Plus particulièrement, l'étude traite de l'incidence des caractéristiques individuelles, des attributs du pays d'origine, des facteurs institutionnels du pays d'accueil et des conditions des collectivités locales sur la probabilité que les travailleurs étrangers temporaires quittent le Canada, deviennent des résidents permanents ou poursuivent leur séjour temporaire.

Les données sur lesquelles l'étude repose sont tirées du fichier des résidents temporaires, lequel renferme des renseignements sur la population et sur les permis pour tous les résidents temporaires admis au Canada depuis 1980. Aux fins de la présente étude, on entend par travailleurs étrangers temporaires les personnes qui étaient âgées de 18 à 64 ans au moment de leur arrivée, qui ont obtenu un permis de travail entre 1990 et 2009 et dont la première admission au Canada était principalement pour des raisons professionnelles. L'analyse exclut les travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés après 2009, afin de s'assurer que les travailleurs étrangers temporaires visés ont été observés pendant au moins cinq ans avant l'année d'observation la plus récente (2014).

Selon les résultats de l'étude, la majorité des travailleurs étrangers temporaires au Canada étaient temporaires, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux ont quitté le pays au cours des deux années suivant leur arrivée. Cependant, la tendance à rester plus longtemps s'accroît chez les travailleurs étrangers temporaires arrivés plus récemment. La proportion de ces travailleurs étrangers temporaires qui demeurent au Canada diminue le plus au cours des deux premières années ayant suivi l'obtention du premier permis de travail. À la 5^e année, la baisse commence à ralentir, 13 % de la cohorte de 1995 à 1999 et 37 % de la cohorte de 2005 à 2009 étant toujours au Canada. À la 10^e année, la proportion de travailleurs étrangers temporaires demeurés au Canada se stabilise, s'établissant à environ 11 % pour la cohorte de 1995 à 1999 et à 18 % pour la cohorte de 2000 à 2004. La grande majorité des travailleurs étrangers temporaires qui demeurent au pays à long terme obtiennent le statut de résidents permanents.

Les règlements gouvernementaux ont joué un rôle important en ce qui concerne la durée et le type de séjour des TET. Il y avait de très grandes différences en ce qui concerne le taux de séjour au Canada selon la cohorte d'arrivée. Ces différences concernant les cohortes allaient de pair avec le recours accru aux TET au Canada et le nombre accru de moyens dont les TET disposent pour obtenir une résidence permanente. Les catégories de permis de travail étaient aussi d'importants indicateurs de la durée et du type de séjour, même après avoir pris en considération d'autres variables explicatives lors d'une analyse multivariée. Cette situation porte à croire que les modalités de la plupart des types de permis de travail sont, en grande partie, indépendantes des caractéristiques individuelles, des attributs du pays d'origine et des conditions économiques et sociales locales.

Les travailleurs étrangers temporaires venant de pays dont les niveaux de développement économique et de stabilité sociale étaient plus faibles étaient plus susceptibles de demeurer plus longtemps au Canada à titre de résidents temporaires ou de devenir des résidents permanents. Cependant, les types de permis de travail tenaient compte de nombreuses différences entre les pays d'origine. Les travailleurs étrangers temporaires participant au Programme des aides familiaux résidants, au Programme des travailleurs agricoles saisonniers et au Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés provenaient principalement de pays dont le niveau de

développement économique et de stabilité sociale était faible. Les TET participant à tous ces programmes avaient tendance à demeurer plus longtemps au pays ou à y revenir après avoir quitté pendant quelques mois.

Les caractéristiques individuelles (y compris l'âge et le sexe), les taux de chômage régionaux et la concentration de membres d'une même collectivité ethnique locale avaient un lien relativement faible avec la durée et le type de séjour au Canada, lorsque le type de permis de travail et les attributs du pays d'origine étaient pris en considération.

1 Introduction

Le mouvement ouvrier mondial s'est intensifié et diversifié, en plus de devenir plus fluide. De nombreux pays développés occidentaux ont créé des arrangements institutionnels qui augmentent l'accès à un bassin mondial de travailleurs. Même si ces arrangements sont de nature temporaire, de nombreux travailleurs étrangers temporaires (TET) deviennent des résidents de longue durée dans les pays d'accueil (Martin, 2001). De nombreux travailleurs étrangers temporaires cherchent à prendre part à un processus de migration à deux étapes, dans le cadre duquel ils se rendent tout d'abord dans le pays d'accueil au moyen d'un permis de travail temporaire, avant de trouver une façon d'obtenir leur résidence permanente (Khoo, Hugo et MacDonald, 2008; Nakache et Dixon-Perera, 2015; Nakache et Kinoshita, 2010). Certains pays d'accueil, plus particulièrement l'Australie, le Canada et les États-Unis, ont élaboré des façons de permettre aux TET d'obtenir légalement leur résidence permanente (Gregory, 2014; Hou et Bonikowska, 2016; Lowell et Avato, 2014). Alors que certains travailleurs étrangers temporaires obtiennent le statut de résident permanent, d'autres prolongent leur séjour en renouvelant leur permis de travail ou en passant d'une catégorie de travailleur temporaire autorisé à une autre (Goldring et Landolt, 2012).

Le taux et la durée de séjour des travailleurs étrangers temporaires peuvent avoir des répercussions importantes sur les politiques du pays d'accueil en matière d'immigration et de travail. Tandis que des statistiques annuelles sur l'effectif et les entrées sont publiées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), on en sait peu sur le nombre de TET qui ont prolongé leur séjour à titre de résidents temporaires ou de résidents permanents ainsi que sur le nombre de TET qui ont quitté le pays. Il est essentiel de comprendre la portée et les caractéristiques de la migration de retour chez les migrants temporaires afin de créer des politiques fondées sur des données probantes, étant donné la croissance rapide de la migration temporaire au Canada (gouvernement du Canada, 2015; CIC, 2014).

Afin de tenir compte de ces considérations, on évalue, dans la présente étude, la répartition des TET selon les parcours résidentiels possibles après l'arrivée, ce qui permet de déterminer les TET qui sont les plus susceptibles de rester au Canada. Plus particulièrement, l'étude porte sur l'incidence des caractéristiques individuelles, des attributs du pays d'origine, des facteurs institutionnels du pays d'accueil et des conditions des collectivités locales, afin de déterminer les probabilités que les TET deviennent des résidents permanents ou poursuivent leur séjour temporaire au Canada.

Le présent document est organisé en cinq sections. La section 2 comporte une revue de la littérature sur les explications théoriques et les études empiriques de la migration de retour ainsi que sur les arrangements institutionnels des TET au Canada. La section 3 consiste en une discussion sur les sources de données, les mesures et les démarches analytiques. La section 4 présente les statistiques descriptives et les résultats des analyses multivariées. La section 5 comporte les conclusions du document.

2 Contexte théorique, empirique et stratégique

2.1 Explications théoriques de la migration de retour

Grâce au nombre croissant d'études publiées dans le domaine, la portée de la recherche sur la migration s'est accrue pour s'étendre au-delà de la première migration et examiner les mouvements subséquents, c'est-à-dire la migration de retour vers le pays d'origine de la personne, la reprise de la migration vers un troisième pays et le profil de migration circulaire qui se caractérise par des mouvements fréquents entre deux pays. La migration de retour comporte plusieurs fondements théoriques (pour un survol, voir Budnik, 2011; Cassarino, 2004; Massey et Espinosa, 1997). Les premières théories économiques mettaient l'accent sur la décision de retourner dans le pays d'origine comme moyen de maximiser le rendement financier (Sjaastad, 1962; Stark et Bloom, 1985). Selon ces théories, la décision d'un migrant potentiel de quitter le pays d'accueil repose sur un équilibre entre les coûts et les avantages (Borjas et Bratsberg, 1996; Dustmann, 2003).

Des théories structurales plus récentes tiennent compte des aspects contextuels de la migration de retour, comme les arrangements institutionnels, ainsi que des structures de valeur et de pouvoir dans le pays d'origine qui ont influencé la manière dont les migrants de retour utilisent les compétences et le capital acquis à l'étranger (Cassarino, 2004; Callea, 1986). En outre, l'instabilité politique, les conflits et les guerres nuisent à la capacité des migrants retournant dans le pays d'origine d'y investir leurs économies obtenues à l'étranger (Borjas et Bratsberg, 1996). La quantité de capital acquis à l'étranger importe tout autant pour les migrants que le fait de pouvoir en jouir et la manière dont ils pourront en profiter lorsqu'ils seront de retour dans leur pays d'origine.

La théorie transnationale avance l'idée que les migrants conservent un sentiment d'appartenance aux sociétés d'origine et d'accueil en raison de soi-disant pratiques transnationales (Waldinger, 2015). Même si certains États d'origine créent des politiques qui mobilisent la diaspora et favorisent son retour (Faist, 2010), de nombreux migrants se tiennent au courant des nouvelles occasions et de la situation du marché du travail favorable à leur retour au pays (Budnik, 2011; Cassarino, 2004). Les diasporas peuvent aussi faciliter l'intégration sociale et légale des nouveaux entrants (Castles, 2002), ce qui réduit le nombre de retours.

Même si de nombreuses théories sur les résidents permanents permettent d'étudier les motifs de retour, d'autres théories explorent les raisons pour lesquelles des migrants temporaires, qui devraient retourner dans leur pays, choisissent de rester. Ruhs (2006) a résumé la façon dont les programmes de travail temporaire peuvent favoriser l'établissement permanent des migrants temporaires : la dépendance des employeurs envers les TET peut être intégrée à l'économie; les réseaux de recrutement et les réseaux sociaux établis au fil du temps peuvent perpétuer et faciliter la migration permanente; la société judiciaire et civile des démocraties libérales peut exercer des pressions sur les États pour accorder des droits et libertés aux migrants; les travailleurs peuvent choisir la résidence temporaire ou permanente et changer leurs intentions après avoir vécu dans le pays d'accueil. Selon Balaz, Williams et Kollar (2004), les travailleurs temporaires peuvent considérer, d'entrée de jeu, la migration temporaire comme la première étape d'une migration permanente. Ils avancent aussi l'idée que même les migrants qui prévoient éventuellement partir peuvent vouloir utiliser leur statut de résident permanent pour obtenir davantage de possibilités en matière d'emploi et de mobilité.

Le rôle des facteurs institutionnels des pays d'accueil est, sans aucun doute, propre aux migrants temporaires. Après l'arrivée, la décision des résidents permanents de partir varie fortement en fonction de leurs propres intentions. Par contre, la durée du séjour des travailleurs étrangers temporaires est déterminée par les intentions du travailleur et les politiques et règlements du pays d'accueil. Plus particulièrement, les pays réglementent la présence de migrants temporaires au

moyen de restrictions en matière de visa, ce qui permet à certains migrants plus que d'autres de prolonger leur séjour ou de présenter une demande de résidence permanente en fonction des conditions associées à leur permis de travail. Les arrangements institutionnels de pays d'accueil dictent les modalités juridiques selon lesquelles des migrants temporaires peuvent demeurer au pays et peuvent favoriser la migration de retour sans égard aux intentions de chacun.

2.2 Preuves empiriques

Les tendances courantes en matière de mobilité internationale subséquente (migration de retour, reprise de la migration vers un autre pays et migration circulaire) de la population née à l'étranger dans les pays occidentaux ont été établies à partir d'un grand nombre d'études empiriques. Tout d'abord, ces études montrent que la probabilité de retour est la plus élevée immédiatement après l'arrivée. Cette probabilité diminue rapidement, puis se stabilise (Aydemir et Robinson, 2008; Bijwaard, Schluter et Wahba, 2014; Bratsberg, Raaum et Sørlie, 2007; Dustmann et Görlach, 2015; Nekby, 2006). Ensuite, les études montrent que la migration de sortie est non aléatoire pour plusieurs caractéristiques individuelles (Constant et Massey, 2002; Borjas et Bratsberg, 1996; Aydemir et Robinson, 2008; Nekby, 2006). Par exemple, Constant et Massey (2002) ont découvert que la maîtrise de l'allemand réduisait, en Allemagne, la probabilité de migration de retour. Enfin, le taux de retour des migrants dépend aussi de la situation socioéconomique et politique du pays d'origine (Borjas et Bratsberg, 1996; Bratsberg, Raaum et Sørlie, 2007; Massey et Espinosa, 1997).

Jusqu'à maintenant, la majorité des études sur la migration de retour ont mis l'accent sur les citoyens nés à l'étranger, plus particulièrement les résidents permanents. À la connaissance des auteurs, aucune analyse quantitative à grande échelle n'a été réalisée sur la migration de retour des TET. Il est difficile de repérer les travailleurs temporaires dans les grands ensembles de données administratives, qui ne renferment pas la date de migration de sortie ni les covariables connexes. La plupart des études sur les résidents temporaires reposent sur des enquêtes à petite échelle (p. ex., Massey et Espinosa, 1997). Plusieurs études qualitatives à petite échelle mettant l'accent sur les intentions subséquentes des migrants temporaires montrent qu'il y a un soutien important envers le processus de migration à deux étapes, tandis que la migration temporaire est considérée comme un précurseur de l'établissement permanent (Khoo, Hugo et MacDonald, 2008; Nakache et Dixon-Perera, 2015). Dans le cadre d'une enquête auprès des travailleurs temporaires hautement qualifiés réalisée en Australie, Khoo, Hugo et MacDonald (2008) ont montré que plus de la moitié des travailleurs arrivés en Australie avaient l'intention de s'y établir éventuellement de manière permanente et que plus de la moitié des travailleurs qui n'avaient pas cette intention ont tout de même présenté une demande de résidence permanente ou voulaient en présenter une après leur arrivée. Dans le même ordre d'idées, Nakache et Dixon-Perera (2015) ont découvert, en se fondant sur leurs entrevues et leurs échanges pendant des groupes de discussion avec 99 participants, que même si ce ne sont pas tous les migrants qui sont arrivés au Canada avec l'intention d'y demeurer de manière permanente, de nombreux travailleurs ont changé d'avis une fois au pays.

2.3 Programme de migration pour les travailleurs temporaires du Canada

Au Canada, les politiques et règlements gouvernementaux structurent les options dont disposent les résidents temporaires demeurant au Canada, comme demeurer résident temporaire ou devenir résident permanent. Il existe des volets distincts de permis de travail temporaires et chacun d'entre eux vise des industries, des niveaux de compétences ou des pays en particulier prenant part à des accords internationaux avec le Canada. Il est possible d'obtenir la résidence permanente dans le cadre de nombreux programmes d'immigration qui ont chacun leurs propres critères d'acceptation. Ces facteurs institutionnels jouent un rôle important en ce qui concerne le taux et la durée de séjour des TET.

Depuis 2014, différents volets de permis de travail temporaires ont été organisés en fonction de deux programmes généraux : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI).

Le PTET a pour objectif de combler la pénurie de main-d'œuvre à court terme. Il s'agit du dernier recours dont disposent les employeurs pour pourvoir des postes pour lesquels il n'y a pas de Canadiens qualifiés (gouvernement du Canada, 2015, p. 1). Il comprend deux des programmes figurant parmi les plus anciens au Canada, à savoir le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Programme des aides familiaux résidants (PAFR). Ces programmes permettent aux employeurs canadiens d'embaucher des travailleurs agricoles et domestiques à titre provisoire¹. Le Volet des professions peu spécialisées, qui était auparavant appelé le programme pilote des travailleurs peu spécialisés (PPTPS) et auquel on fait référence dans le cadre du présent rapport, a été lancé en 2002 et élargi fortement à la fin des années 2000. D'autres participants au PTET sont principalement des travailleurs hautement qualifiés.

Les employeurs qui embauchent des travailleurs dans le cadre du PTET doivent présenter une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). L'EIMT vise à s'assurer que l'employeur a déployé tous les efforts possibles en vue d'embaucher un travailleur canadien pour pourvoir le poste en question, en plus de respecter d'autres critères de protection du marché du travail (Elgersma, 2014). La plupart des permis fournissent des renseignements précis concernant l'emploi, le lieu et l'employeur, ce qui limite la mobilité des travailleurs lorsqu'ils sont au Canada (gouvernement du Canada, 2015).

Le Programme de mobilité internationale (PMI), le deuxième programme général pour les travailleurs temporaires, vise à faire avancer les vastes intérêts économiques et culturels du Canada (gouvernement du Canada, 2015, p. 1). Il est composé de plusieurs programmes différents². Le programme des accords internationaux vise les ressortissants de pays avec lesquels le Canada a conclu des ententes comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le programme prévoyant la réciprocité en matière d'emploi comprend des programmes d'échange au travail pour les jeunes et facilite les échanges d'employés (p. ex., des athlètes et des entraîneurs) ou d'organismes qui font preuve de réciprocité en employant des travailleurs canadiens à l'étranger (IRCC, 2014). Le programme Avantage significatif aide les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les personnes mutées à l'intérieur d'une société à entrer au pays. Le programme de travail lié à la recherche et aux études vise les boursiers postdoctoraux, les étudiants étrangers participant à un stage, les médecins résidents étrangers dont le permis de travail indique que l'établissement d'enseignement est leur employeur ainsi que les anciens étudiants étrangers au Canada qui possèdent un permis de travail postdiplôme (IRCC, 2015). Parmi les autres programmes du PMI, il y a les permis pour les conjoints des participants au PMI, les artistes de spectacle visitant le Canada ainsi que les spécialistes en réparation et en service d'urgence. Contrairement au PTET, les permis du PMI ne nécessitent pas d'EIMT. Ils ne sont donc pas directement associés à la situation du marché du travail actuelle. Dans la plupart des cas, les travailleurs participant au PMI et leurs conjoints peuvent recevoir des permis de travail ouverts, leur permettant de changer aisément d'employeur (gouvernement du Canada, 2015).

Les TET peuvent prolonger leur séjour au pays en devenant des résidents permanents ou en prolongeant leur statut de résident temporaire. Cependant, les options pour chaque volet peuvent varier énormément. Aux deux extrêmes, il y a le PTAS et le PAFR. Tandis que tous les aides familiaux résidants pouvaient présenter une demande de résidence permanente lorsqu'ils ont

-
1. La taille et l'importance du PAFR ont été réduites de manière importante depuis que des changements y ont été apportés à la fin de 2014 selon des directives ministérielles.
 2. Dans l'étude, on fait appel aux sous-catégories utilisées par IRCC jusqu'en 2012. Après 2012, le PMI a été réorganisé en trois grandes sous-catégories : accords, intérêts canadiens et autres titulaires d'un permis de travail dans le cadre du PMI. La sous-catégorie « Intérêts canadiens » comporte quatre sous-groupes : avantage important; emploi réciproque; politique générale et concurrence; travail d'ordre charitable ou religieux.

travaillé pendant deux ans à temps plein à titre de travailleurs domestiques³, les travailleurs du PTAS n'ont aucun volet de transition et peuvent être employés pendant un maximum de huit mois par année seulement. Après cette période, ils doivent quitter le Canada (gouvernement du Canada, 2016; Hennebry, 2014). Cependant, les participants au PTAS peuvent revenir au Canada chaque année en vertu d'une nouvelle EIMT et d'un nouveau permis de travail (IRCC, 2016).

Dans l'ensemble, les TET hautement qualifiés du PTET et du PMI disposent d'un plus grand nombre de moyens leur permettant de devenir des résidents permanents, parce que le système de sélection des immigrants au Canada favorise les candidats ayant des atouts en capital humain, comme des études, une expérience de travail au Canada et la maîtrise d'une des langues officielles. En ce qui concerne les travailleurs peu qualifiés, pour obtenir la résidence permanente, ils doivent principalement passer par un programme de candidats des provinces et des territoires. Chaque province ou territoire disposant d'un tel programme⁴ établit des critères et des programmes en vue de l'admission; contrairement aux volets fédéraux, certains programmes de candidats des provinces et des territoires aident à la transition des travailleurs peu qualifiés s'il y a une demande du marché de l'emploi local (voir les discussions détaillées dans Nakache et Blanchard, 2014; Nakache et D'Aoust, 2012).

2.4 Étude actuelle

Fondée sur les explications théoriques et les études antérieures réalisées sur la migration de retour des immigrants, la présente étude tient compte de quatre ensembles de déterminants pour évaluer la durée de séjour des travailleurs étrangers temporaires et examiner s'ils prolongent leur séjour en obtenant la résidence permanente ou en conservant la résidence temporaire. Les déterminants pris en considération sont les suivants : les caractéristiques démographiques individuelles, l'environnement socioéconomique du pays d'origine, les facteurs institutionnels du pays d'accueil et les facteurs locaux de la destination.

En ce qui concerne les caractéristiques démographiques individuelles, les travailleurs étrangers temporaires plus jeunes peuvent être plus susceptibles de vouloir rester plus longtemps au Canada. Cela s'explique par le fait que les TET plus jeunes sont moins attachés à leur pays d'origine et peuvent obtenir plus facilement le statut de résident permanent dans le cadre du Programme fédéral des travailleurs qualifiés, lequel pénalise les demandeurs âgés de plus de 35 ans. Les travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin sont plus susceptibles que les TET de sexe masculin d'obtenir leur résidence permanente et de demeurer au pays pour deux raisons. Tout d'abord, le PAFR, qui dispose d'un volet consacré à la transition vers la résidence permanente, touche principalement les femmes. Ensuite, de nombreux TET de sexe féminin arrivent au pays à titre de conjointes de TET de sexe masculin hautement qualifiés, qui peuvent facilement obtenir la résidence permanente. Les TET peu qualifiés sont beaucoup moins susceptibles que les TET hautement qualifiés d'être accompagnés de leur conjoint. Lorsque c'est le cas, les conjoints des TET peu qualifiés ne sont pas admissibles à un permis de travail ouvert (Nakache et Kinoshita, 2010).

3. Depuis 2014, les nouveaux aides qui entrent sur le marché canadien ne sont pas admissibles au volet de résidence permanente du PAFR. Ils sont admis dans le cadre du processus habituel. L'obtention de la résidence permanente n'est pas garantie. Ils doivent dorénavant présenter une demande dans le cadre de deux catégories, soit la catégorie de garde d'enfants ou celle de soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés. Un plafond annuel est établi pour ces deux catégories.

4. Jusqu'à maintenant, l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec (qui gère déjà ses programmes d'immigration de manière distincte) et du Nunavut, ont un programme des candidats des provinces ou des territoires. Ces programmes ont été adoptés à différents moments, en premier lieu par le Manitoba en 1996. L'Ontario a été la dernière province à en adopter un, en 2007 (IRCC, 2012).

Les conditions socioéconomiques dans le pays d'origine sont des déterminants clés de la motivation des TET à demeurer plus longtemps au Canada et des possibilités qu'ils ont de prolonger leur séjour. Tout particulièrement, les TET de pays où le niveau de développement économique ou de stabilité sociale est faible peuvent jouir d'une meilleure qualité de vie au Canada. Ils pourraient donc être plus motivés à trouver des façons de rester. Les TET qui viennent de pays éloignés du Canada sont plus susceptibles de demeurer plus longtemps en raison du coût élevé des voyages. En outre, les TET de pays où l'anglais ou le français sont des langues officielles peuvent trouver leur intégration à la société canadienne plus facile. Ils pourraient donc être plus susceptibles de demeurer plus longtemps que d'autres immigrants. Ces TET seraient aussi plus susceptibles de respecter les critères de langue pour les demandes de résidence permanente.

On s'attend aussi à ce que les facteurs institutionnels du pays d'accueil jouent un rôle important en ce qui concerne la durée du séjour des TET au Canada ainsi que le type de séjour. Dans le cadre de la présente étude, ces facteurs sont représentés par périodes d'arrivée et types de permis de travail. Étant donné que le Canada a de plus en plus recours aux TET pour combler les besoins en main-d'œuvre locale ou professionnelle et crée davantage de moyens de permettre la transition vers la résidence permanente, les TET qui sont arrivés plus récemment devraient être plus susceptibles de séjourner plus longtemps à titre de résidents temporaires ou d'obtenir la résidence permanente (Foster, 2012; Hou et Bonikowska, 2016). Le type de permis de travail importe pour trois raisons. Tout d'abord, des parcours de transition particuliers ont été désignés pour certains types de TET comme ceux du PAFR (dans le cadre de la période à l'étude) et les TET hautement qualifiés. Ensuite, certains secteurs industriels (p. ex., l'agriculture, le commerce de détail, l'hébergement et les services de restauration ainsi que le transport et l'entreposage) dépendent de l'arrivée et de la présence constantes de TET peu qualifiés. Puisque les moyens d'accéder à la résidence permanente de ces travailleurs sont limités (Foster, 2012; Nakache et Dixon-Perera, 2015), ces travailleurs peu qualifiés sont plus susceptibles de séjourner plus longtemps à titre de résidents temporaires que les autres TET. En troisième lieu, la durée de certaines catégories de TET, comme la catégorie « Accord international » et la catégorie « Emploi réciproque », est définie en fonction d'arrangements conclus entre le Canada et les pays d'origine. Ces TET sont soumis à davantage de restrictions que les autres TET lorsqu'ils veulent prolonger leur séjour au Canada, que ce soit à titre de résidents temporaires ou de résidents permanents.

En plus des facteurs institutionnels nationaux, des conditions socioéconomiques locales et régionales pourraient avoir une incidence sur la durée de séjour des TET au Canada, agissant comme facteurs d'incitation ou d'attirance. Un réseau du même groupe ethnique dans les collectivités locales où les TET travaillent faciliterait l'intégration socioéconomique des TET, ce qui pourrait en retour augmenter leurs possibilités et leur désir de demeurer plus longtemps au Canada. Puisque les services gouvernementaux ne sont pas offerts habituellement aux résidents temporaires, ces collectivités informelles sont des sources particulièrement importantes de soutien et d'assistance pour les TET, surtout lorsque ces derniers prennent part au processus de demande de résidence permanente⁵. Dans les régions où le marché du travail est plus difficile, la demande relative aux TET serait plus élevée. Les employeurs de ces régions sont donc plus susceptibles de prolonger l'emploi d'un TET ou de parrainer une demande de résidence permanente d'un TET.

La présente étude évalue l'incidence de ces quatre ensembles de déterminants sur la durée du séjour des TET au Canada. Dans les modèles multivariés, l'étude peut tenir compte des effets de chevauchement possibles entre ces variables explicatives et évaluer leur importance relative.

5. Nakache et Dixon-Perera (2015) ont fourni un exemple intéressant dans la collectivité de Brandon.

3 Données, mesures et méthodes

3.1 Données

Les données utilisées dans la présente étude sont tirées du fichier des résidents temporaires (FRT). Il s'agit d'un ensemble de données administratives d'IRCC. Le FRT renferme des renseignements sur la population et sur les permis pour tous les résidents temporaires admis au Canada entre 1980 et 2014, y compris plus de 1,3 million de TET. Les données des recensements canadiens et des statistiques nationales provenant d'organismes internationaux ont aussi été utilisées pour obtenir indirectement des variables représentant des attributs du pays d'origine et des conditions locales du pays d'accueil.

Dans l'étude, on entend par TET les personnes âgées de 18 à 64 ans au moment de leur arrivée qui ont obtenu un permis de travail entre 1990 et 2009 et dont la première admission au Canada était principalement à des fins de travail⁶. Les TET arrivés après 2009 ont été exclus, afin de veiller à ce que les TET aient fait l'objet d'observations pendant au moins cinq ans avant 2014, l'année d'observation la plus récente. Cette étude ne tient compte que des personnes seules qui sont venues au Canada pour réaliser un travail temporaire. Une personne cumulant les entrées multiples n'est dénombrée qu'une seule fois dans cette étude. Il est important de remarquer que le nombre de TET déclaré dans cette étude diffère du nombre de TET présents au Canada au cours d'une année donnée.

3.2 Mesures

On détermine le statut de résident des TET (résident temporaire, résident permanent ou absent) annuellement. Par statut de résident temporaire, on entend le fait d'avoir un permis de résident temporaire autorisé, qui pourrait être un permis de travail ou un autre type de permis temporaire. Par absent, on entend le fait de ne pas avoir de statut de résident légal au Canada pendant plus d'une année consécutive. Il peut s'agir de TET qui ont quitté le Canada pendant plus d'une année consécutive ou qui sont demeurés au Canada à titre de personnes sans papiers. Étant donné que le Canada ne recueille pas de renseignements sur les personnes qui quittent le pays, il n'est pas possible d'évaluer combien de résidents temporaires demeurent au Canada après l'expiration de leur permis. Au Canada, aucun effort n'est déployé pour évaluer systématiquement le nombre de résidents étrangers sans statut de résident autorisé, parce que l'on considère, en grande partie, que l'immigration des personnes sans papiers n'est pas un problème (Goldring, Berinstein et Bernhard, 2009)⁷. Même si certains TET peuvent revenir au Canada après une absence de plus d'un an, le seuil limite est imposé pour simplifier l'analyse. De tous les TET de la population étudiée, environ 6 % étaient absents pendant plus d'un an avant leur retour, habituellement à titre de résidents temporaires. Les caractéristiques démographiques individuelles comprennent l'âge à l'arrivée et le sexe. L'âge à l'arrivée est regroupé dans quatre catégories : 18 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 à 64 ans.

L'environnement socioéconomique du pays d'origine (c.-à.-d. le pays de citoyenneté) est représenté en fonction du niveau de vie, mesuré selon le produit intérieur brut (PIB) par habitant, de la stabilité sociale, de la distance avec le Canada et de la langue officielle (anglais, français ou autre). On calcule la moyenne du PIB par habitant de chaque pays (ajusté pour tenir compte de la parité de pouvoir d'achat) sur 10 ans (de 1990 à 1999 et de 2000 à 2009), et on obtient

6. Cela exclut les TET qui sont venus tout d'abord au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants étrangers ou de demandeurs d'asile et qui ont obtenu un permis de travail à ce moment ou à un moment ultérieur.

7. Les estimations des résidents étrangers sans papiers varient grandement, allant de dizaines de milliers à un demi-million de personnes. Voir les aperçus offerts par Ellis (2015), Goldring, Berinstein et Bernhard (2009) ainsi que Magalhaes, Carrasco et Gastaldo (2010).

indirectement trois niveaux de PIB par habitant (faible, moyen et élevé) pour chaque décennie⁸. La stabilité sociale est un indice tiré des Indicateurs mondiaux de la gouvernance (Kaufman, Kraay et Mastruzzi, 2010). Cet indice mesure les perceptions de la probabilité d'instabilité sociale et de violence pour des motifs politiques. La moyenne de la décennie associée à chaque pays est attribuée à chaque TET par pays d'origine et décennie d'arrivée. Les valeurs sont ensuite regroupées en trois niveaux⁹. La distance entre le pays d'origine et le Canada agit comme mesure indirecte pour les coûts de transport. Elle est exprimée sous forme d'heures de vol entre la capitale du Canada et la capitale du pays d'origine, avant d'être regroupée selon trois niveaux¹⁰. Enfin, la variable de la langue officielle du pays d'origine est un indicateur binaire selon lequel l'anglais ou le français est une langue officielle dans le pays d'origine du travailleur étranger temporaire¹¹.

Les contraintes institutionnelles du pays d'origine sont représentées par catégorie de travailleur étranger et cohorte d'arrivée. Les TET sont initialement venus au pays en vertu de l'une des neuf catégories établies aux fins de l'étude¹². Ces catégories sont les suivantes : dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) : 1) Programme des aides familiaux résidants (PAFR); 2) Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS); 3) Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés (PPTPS); 4) PTET – Autres; dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) : 5) Accord international; 6) Avantage significatif; 7) Emploi réciproque; 8) Recherche et études; 9) Autres PMI. Ces programmes sont décrits à la sous-section 2.3. La cohorte d'arrivée, qui est fondée sur la première année pendant laquelle les résidents temporaires ont obtenu leur permis de travail, est utilisée pour saisir les changements importants apportés aux politiques touchant les TET. Quatre cohortes d'arrivée sont établies, selon la période de l'arrivée initiale des TET, soit de 1990 à 1994, de 1995 à 1999, de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009.

Parmi les caractéristiques locales de la destination, il y a une mesure de la concentration de membres de la même collectivité ethnique et les taux de chômage régionaux. La concentration de membres de la même collectivité ethnique fait état des réseaux sociaux possibles et de la présence de la diaspora. On la calcule sous forme de ratio de la proportion des résidents de la même région d'origine qui vivent dans une subdivision de recensement particulière (principalement une municipalité) par rapport à la proportion de résidents de la même région d'origine vivant au Canada¹³. Les données pour cette mesure sont obtenues indirectement à partir des recensements de 1991, de 1996, de 2001 et de 2006. Le taux de chômage annuel est aussi utilisé pour saisir la situation du marché du travail de la province ou de la grande région métropolitaine où un TET a résidé au cours d'une année donnée. Il faut noter que les taux de chômage régionaux peuvent ne pas tenir pleinement compte des pénuries locales ou de

8. Toutes les données sur le PIB annuel par habitant sont fondées sur la parité de pouvoir d'achat, mesurée en dollars américains constants de 2010. Le PIB par habitant des pays d'origine a été classé selon trois niveaux, soit faible, moyen et élevé : moins de 10 000 \$, de 10 000 \$ à 25 000 \$ et plus de 25 000 \$ pour les données des années 1990; moins de 15 000 \$, de 15 000 \$ à 30 000 \$ et plus de 30 000 \$ pour les données des années 2000. Les données ont été téléchargées depuis la Banque mondiale (2017).

9. Les valeurs de l'échelle initiale vont de -2,5 (faible) à 2,5 (élevé). Dans la présente analyse, elles sont regroupées en trois catégories : faible (moins de 0), moyen (de 0 à moins de 0,75) et élevé (0,75 et plus).

10. Les niveaux sont définis comme suit : courte (moins de 6 heures), moyenne (de 6 à moins de 12 heures) et longue (12 heures et plus). Les données ont été téléchargées depuis Happy Zebra Travel Tools (2017).

11. Les données sont tirées de *World Factbook* (Agence centrale de renseignement, s.d).

12. Certains TET peuvent passer d'un volet à un autre durant leur séjour au Canada.

13. Selon 14 grandes régions d'origine : Amérique du Nord, Amérique centrale (principalement le Mexique), Caraïbes, Amérique du Sud, Europe du Nord, Europe occidentale, Europe du Sud, Europe de l'Est, Afrique, Asie du Sud, Asiatique du Sud-Est, Extrême-Orient, Asie occidentale, Océanie et autres.

travailleurs. La portée de la présente étude ne permet pas une telle analyse détaillée. Les valeurs des deux variables locales de destination sont classées comme suit : faible, moyen ou élevé¹⁴.

3.3 Méthodologie

Tout d'abord, on examine les caractéristiques de l'échantillon et la durée et le type de séjour résidentiel au Canada des travailleurs étrangers temporaires. Les taux de séjour des TET à titre de résidents permanents et temporaires au Canada, par année depuis leur arrivée, sont représentés séparément sous forme de graphiques pour chaque cohorte d'arrivée.

Ensuite, des modèles de survie multinomiaux à temps discret sont exécutés pour évaluer les effets des covariables sélectionnées sur le statut de résident d'une personne. En raison de la grande taille de l'échantillon, toutes les covariables ont montré des valeurs p très petites, ce qui complique l'interprétation des effets des covariables. Pour simplifier l'interprétation, des estimations ont été faites pour les proportions de personnes qui étaient demeurées au pays à titre de résidents temporaires ou à titre de résidents permanents ou qui avaient émigré à la fin de la 3^e, de la 5^e et de la 10^e année ayant suivi l'obtention du permis de travail initial pour chaque covariable. Cela est fondé sur les estimations du modèle tout en maintenant les autres covariables à leur valeur moyenne. Ces proportions estimatives sont comparées aux proportions observées, afin de montrer dans quelle mesure les autres variables comprises dans l'analyse rendaient compte de l'effet observé d'une covariable donnée.

En outre, les contributions communes et uniques de chaque ensemble de variables explicatives à la valeur du pseudo R au carré du modèle global sont calculées afin de montrer leur importance relative pour prévoir la durée et le type de séjour des TET au Canada (Nathans, Oswald et Nimon, 2012).

4 Résultats

4.1 Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires au Canada pendant les années 1990 et 2000

Dans le tableau 1, les TET sont répartis en fonction des ensembles de variables explicatives décrites précédemment. La plupart des TET sont âgés de moins de 45 ans à leur arrivée. En outre, les hommes sont plus nombreux que les femmes. La plupart des TET venaient de pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant était élevé. Cependant, la proportion de TET venant de pays dont le PIB par habitant était faible a augmenté énormément à la fin des années 2000. Des années 1990 aux années 2000, il y a aussi eu un changement important de la répartition de la stabilité sociale du pays d'origine. Cela s'explique en partie par le fait qu'un nombre accru de TET venait de pays dont le PIB par habitant était faible. Toutefois, c'était aussi le résultat d'un niveau réduit de stabilité sociale en raison de menaces terroristes dans certains principaux pays d'origine, comme les États-Unis. Plus des deux tiers des TET sont des citoyens de pays où l'anglais ou le français est une langue officielle. Cependant, cette proportion a diminué entre la fin des années 1990 et la fin des années 2000. Allant de pair avec ces changements, les TET sont venus de plus en plus de pays éloignés du Canada.

En ce qui concerne le type de permis de travail, la plupart des TET ont été admis sans nécessiter d'avis relatif au marché du travail (c.-à-d. regroupés dans la catégorie générale du PMI selon les

14. Les niveaux de concentration de membres de la même collectivité ethnique sont faibles (moins de 1, c.-à-d. la proportion d'un groupe dans la région locale est inférieure à la proportion du groupe au Canada dans son ensemble), moyens (de 1 à moins de 2,5) et élevés (2,5 ou plus, c.-à-d. la proportion d'un groupe dans la région locale est 2,5 fois supérieure à sa proportion au Canada dans son ensemble). Les niveaux des taux de chômage régionaux sont les suivants : faibles (moins de 6 %), moyens (de 6 % à moins de 9 %) et élevés (9 % ou plus).

définitions établies en 2014) au cours des années 1990 et 2000. Dans les années 2000, la part des TET nécessitant un avis relatif au marché du travail (c.-à-d. regroupés dans la catégorie générale du PTET selon les définitions établies en 2014) a augmenté de manière considérable, principalement en raison de l'expansion du PPTPS. Dans le cadre du PMI, la catégorie « Emploi réciproque » (surtout des échanges pour les jeunes) était la plus importante, particulièrement à la fin des années 2000. Elle était suivie par la catégorie « Accord international ». Parmi les catégories du PTET, la catégorie « Autres » (surtout des travailleurs hautement qualifiés) a dépassé les catégories des travailleurs peu qualifiés jusqu'à la fin des années 2000. À ce moment, ces catégories ont pris de l'importance en raison de l'expansion massive du PPTPS.

L'environnement local et régional des TET a aussi changé. Si plus de 50 % des TET se sont établis dans des municipalités dont le niveau de concentration de membres de la même collectivité ethnique était faible pendant les années 1990, seulement 38 % s'y sont établis à la fin des années 2000. En outre, la proportion des TET qui travaillaient dans des régions où le taux de chômage était faible (moins de 6 %) a augmenté fortement, passant de 12 % au début des années 1990 à 67 % à la fin des années 2000. Cette forte hausse était attribuable à deux facteurs. Tout d'abord, les conditions macroéconomiques nationales se sont améliorées au cours de cette période, et le nombre de provinces ayant un faible niveau de chômage a diminué¹⁵. Ensuite, l'augmentation marquée du nombre de TET pendant les années 2000 s'est concentrée dans l'Ouest canadien, où les niveaux de chômage étaient faibles.

15. Par exemple, au début des années 1990, seul l'Ontario avait un taux de chômage inférieur à 6 % en 1990 parmi ses travailleurs appartenant à des classes d'âge d'activité maximale. À l'opposé, à la fin des années 2000, l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest affichaient des taux de chômage inférieurs à 6 % au cours de la plupart des années chez les travailleurs appartenant à des classes d'âge d'activité maximale.

Tableau 1
Répartition des travailleurs étrangers temporaires selon certaines variables explicatives de la durée et du type de séjour au Canada

	Période de l'arrivée initiale			
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009
	pourcentage			
Âge à l'arrivée				
18 à 24 ans	23,5	23,8	24,0	24,5
25 à 34 ans	41,5	39,5	40,9	43,7
35 à 44 ans	22,1	21,8	21,1	20,4
45 à 64 ans	12,8	15,0	13,9	11,4
Sexe				
Homme	66,0	69,9	65,1	59,3
Femme	34,0	30,1	34,9	40,7
Produit intérieur brut par habitant dans le pays d'origine				
Faible	20,4	13,5	19,8	31,8
Moyen	10,0	9,7	9,7	10,6
Élevé	69,6	76,8	70,6	57,6
Stabilité sociale dans le pays d'origine				
Faible	22,2	15,1	25,2	36,3
Moyen	12,5	13,1	48,2	38,0
Élevé	65,3	71,8	26,5	25,6
Distance de vol				
Courte	42,5	42,8	35,9	24,3
Moyenne	29,2	30,8	31,6	33,1
Longue	28,3	26,4	32,5	42,7
Langue officielle dans le pays d'origine				
Ni l'anglais ni le français	29,9	27,5	29,7	32,1
Anglais ou français	70,1	72,5	70,3	67,9
Catégorie de permis de travail				
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)				
Programme des aides familiaux résidents	11,5	4,1	6,7	9,6
Programme des travailleurs agricoles saisonniers	3,7	4,0	5,9	3,1
Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés	0,0	0,0	1,4	10,5
PTET – Autres	22,2	19,2	20,4	18,1
Programme de mobilité internationale (PMI)				
Accord international	12,9	19,9	17,7	9,5
Avantage important	8,8	9,4	7,6	6,4
Emploi réciproque	19,8	23,6	24,8	31,5
Recherche et études	5,6	4,0	3,8	4,1
PMI – Autres	15,4	15,7	11,8	7,3
Concentration de membres de la même collectivité ethnique locale				
Faible	51,8	54,9	47,3	38,0
Moyenne	20,8	21,7	29,7	35,7
Élevée	27,4	23,4	23,0	26,3
Taux de chômage régional				
Faible	12,0	29,2	43,8	67,0
Moyen	17,4	53,9	49,9	19,9
Élevé	70,7	16,9	6,3	13,1
	nombre			
Total en chiffres	223 905	264 380	328 535	503 540

Note : Les pourcentages peuvent ne pas correspondre à 100,0 % en raison de l'arrondissement des chiffres.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents temporaires et Fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

4.2 Statut de résident canadien au fil du temps

Pour illustrer les parcours détaillés des séjours des TET au Canada, le graphique 1 trace la proportion de TET qui restent au Canada selon le nombre d'années depuis l'obtention du premier permis de travail et la cohorte d'arrivée. Il montre une tendance commune pour les quatre cohortes d'arrivée. La proportion de TET qui demeurent au Canada diminue le plus au cours des deux premières années, puis elle poursuit son déclin pendant les années suivantes. À la 5^e année, cette proportion commence à ralentir, entre 13 % (cohorte de 1995 à 1999) et 37 % (cohorte de 2005 à 2009) des TET étant toujours au Canada. À la 10^e année, la proportion de TET toujours au Canada se stabilise, s'établissant à environ 11 % pour la cohorte de 1995 à 1999 et à 18 % pour la cohorte de 2000 à 2004.

Ces parcours généraux comprenaient deux volets différents, illustrés aux graphiques 2 et 3. Le graphique 2 montre la proportion de TET qui restent au Canada à titre de résidents temporaires, tandis que le graphique 3 montre la proportion de TET qui ont obtenu leur résidence permanente. La proportion de TET demeurant au Canada à titre de résidents temporaires diminue le plus au cours des deux premières années, puis poursuit une tendance à la baisse jusqu'à la 10^e année environ, s'établissant par la suite à près de zéro (graphique 2).

À l'opposé, la proportion de TET qui ont obtenu leur résidence permanente augmente le plus entre la 2^e et la 5^e année suivant l'obtention du premier permis de travail. Cette proportion augmente ensuite légèrement jusqu'à la 10^e année (graphique 3). Ainsi, la baisse prononcée de la proportion de TET qui demeurent à titre de résidents temporaires au cours des deux premières années influe grandement sur la tendance générale observée dans le graphique 1. La baisse observée dans le graphique 1 après la 2^e année découle de la diminution constante de la proportion de résidents temporaires et de la forte augmentation du nombre de TET ayant obtenu leur résidence permanente avant la 5^e année. De la 5^e année à la 10^e année, on observe des changements minimes d'une année à l'autre quant à la proportion de résidents permanents et temporaires. Après la 10^e année, très peu de TET demeurent au Canada à titre de résidents temporaires. Le niveau de transition vers la résidence permanente détermine donc la proportion éventuelle de TET demeurant au Canada.

Le tableau 2 présente les proportions de TET qui demeuraient au Canada à titre de résidents temporaires et de résidents permanents à la 3^e, à la 5^e et à la 10^e année, selon certaines variables explicatives. Il est important de mentionner que l'échantillon utilisé pour calculer les taux de la 3^e année comprend des TET qui ont obtenu leur premier permis de travail au moins 3 ans auparavant, que l'échantillon de la 5^e année comprend des TET qui ont obtenu leur premier permis de travail au moins 5 ans auparavant, tandis que l'échantillon de la 10^e année comprend des TET qui ont obtenu leur premier permis de travail au moins 10 ans auparavant. Puisque les échantillons sont différents, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare la proportion de TET demeurés au Canada à la 3^e, à la 5^e et à la 10^e année.

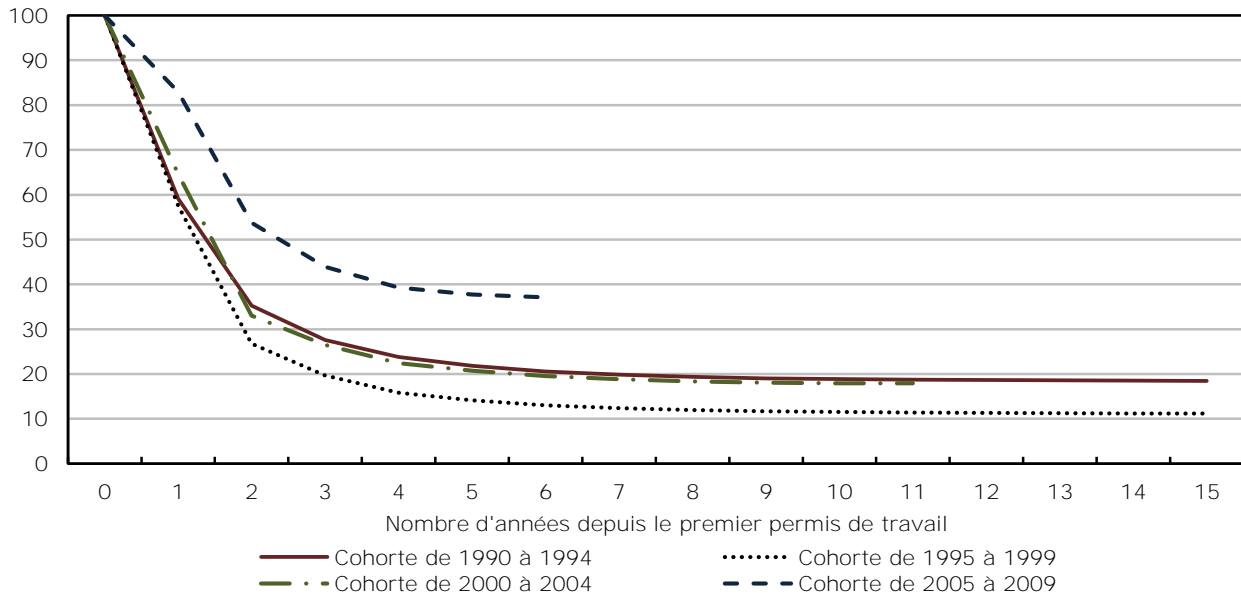
À l'instar des parcours observés par cohorte d'arrivée, pour toutes les autres variables explicatives, la proportion de TET qui restent à titre de résidents temporaires demeure appréciable jusqu'à la fin de la 5^e année. Après la 5^e année, la proportion de TET qui sont devenus des résidents permanents a dépassé la proportion de TET qui sont demeurés résidents temporaires dans la plupart des cas. À la 10^e année, les TET qui restaient étaient, en grande partie, des résidents permanents.

La proportion observée de TET selon le statut de résident à la fin de la 3^e, de la 5^e et de la 10^e année suivant l'arrivée allait, en général, de pair avec les attentes pour toutes les variables explicatives incluses (tableau 2). Les TET qui sont arrivés à un âge d'activité maximale (de 25 à 44 ans) affichaient un taux de séjour plus élevé à titre de résidents permanents ou temporaires que les TET plus jeunes ou plus âgés. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'obtenir la résidence permanente. Cependant, la différence entre les hommes et les femmes qui continuaient d'être des résidents temporaires était petite à la 5^e année.

Graphique 1

Pourcentage de travailleurs étrangers temporaires qui sont demeurés au Canada, selon le nombre d'années écoulées depuis **l'obtention du premier permis de travail**

pourcentage

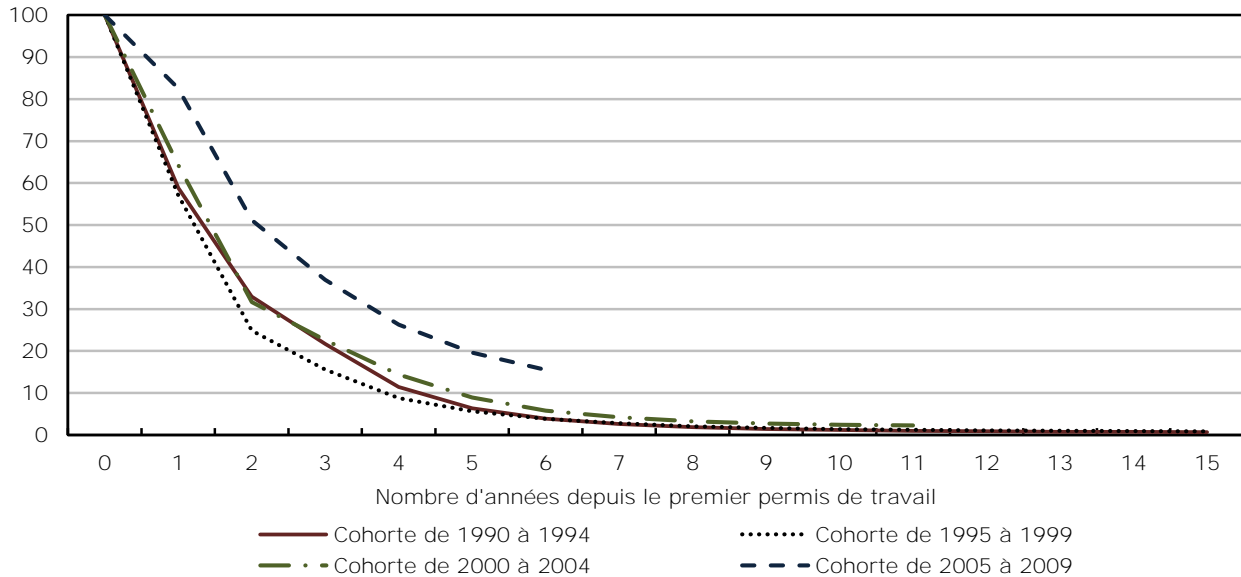


Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents temporaires et Fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Graphique 2

Pourcentage de travailleurs étrangers temporaires qui sont demeurés au Canada à titre de résidents temporaires, selon le **nombre d'années écoulées depuis l'obtention du premier permis de travail**

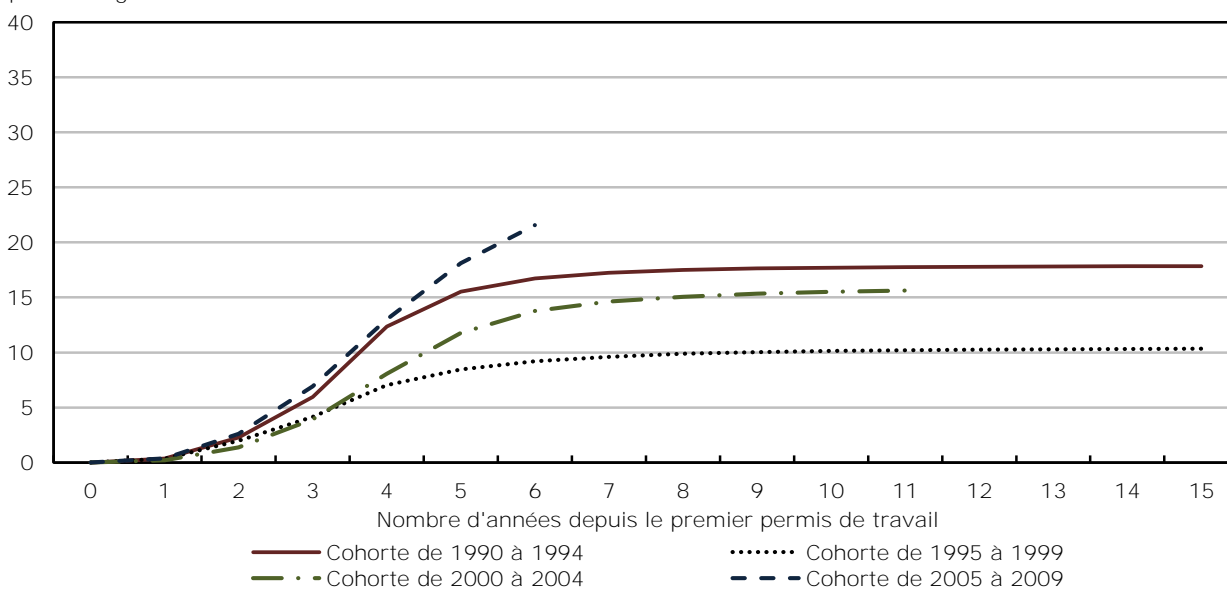
pourcentage



Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents temporaires et Fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Graphique 3

Pourcentage de travailleurs étrangers temporaires qui sont demeurés au Canada à titre de résidents permanents, selon le **nombre d'années écoulées depuis l'obtention du premier permis de travail**



Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents temporaires et Fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Le taux et le type de séjour au Canada variaient énormément en fonction des attributs du pays d'origine. Par exemple, à la 5^e année suivant l'obtention du premier permis de travail, 42,8 % des TET venant de pays ayant un PIB par habitant faible avaient obtenu leur résidence permanente, tandis que 17,7 % continuaient d'être des résidents temporaires. À titre comparatif, chez les TET venant de pays dont le PIB par habitant est élevé, 7,4 % ont obtenu la résidence permanente, et 4,5 % sont demeurés au pays à titre de résidents temporaires. Dans le même ordre d'idées, 37,9 % des TET venant de pays dont le niveau de stabilité sociale est faible étaient des résidents permanents à la 5^e année, et 19,4 % des TET demeurés au Canada étaient des résidents temporaires. À l'opposé, les taux correspondants étaient de 6,5 % et de 3,6 % chez les TET de pays dont les niveaux de stabilité sociale étaient élevés. Les TET venant de pays éloignés du Canada étaient beaucoup plus susceptibles de devenir des résidents permanents que les TET d'autres pays. Cependant, la distance avec le Canada n'était pas associée systématiquement au taux de TET demeurant au pays à titre de résidents temporaires. Que l'anglais ou le français soit une langue officielle dans le pays d'origine avait peu d'incidence sur le taux de séjour au Canada.

Les facteurs institutionnels du pays d'accueil étaient d'importants indicateurs du taux de séjour. Les hausses des proportions de TET qui sont demeurés au pays à titre de résidents temporaires ou qui ont obtenu leur résidence permanente de la cohorte de la fin des années 1990 à la cohorte de la fin des années 2000 vont de pair avec le fait que le Canada avait davantage recours aux TET et le nombre accru de parcours permettant aux TET d'obtenir leur résidence permanente. La proportion relativement élevée de TET qui sont devenus des résidents permanents dans la cohorte de 1990 à 1994 découle d'un programme d'élimination de l'arriéré ponctuel à grande échelle (Hou et Bonikowska, 2016). Fait plus marquant, la catégorie de permis de travail a été associée à une très grande variation en ce qui concerne le type de séjour au Canada et la durée du séjour. Alors que la majorité des aides familiaux résidents avaient obtenu leur résidence permanente à la 5^e année,

seulement 2 % des travailleurs agricoles saisonniers l'avaient obtenue à la 10^e année¹⁶. De toutes les catégories de permis, c'est le PTAS qui affichait la proportion la plus élevée de TET demeurant au Canada à titre de résidents temporaires. La proportion de TET du PPTPS demeurant à titre de résidents permanents et temporaires était relativement élevée. À titre comparatif, chez les TET des catégories « PTET – Autres » et « Recherche et études », qui sont habituellement des groupes hautement qualifiés, la proportion de TET qui sont restés au pays à titre de résidents permanents était modérée, et celle des TET qui y sont restés à titre de résidents temporaires était faible.

16. Une étude antérieure montre que la catégorie du regroupement familial est la principale façon pour les travailleurs agricoles saisonniers d'obtenir la résidence permanente (c.-à-d. être parrainés par des membres de la famille, d'autres résidents permanents ou des citoyens canadiens) après qu'ils ont quitté le Canada (Lu et Hou, 2017).

Tableau 2-1

Statut de résident observé chez les travailleurs étrangers temporaires, 3 ans, 5 ans et 10 ans après l'arrivée

	3 ans après l'arrivée			5 ans après l'arrivée			10 ans après l'arrivée			Travailleurs ayant quitté le pays
	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	
	pourcentage									
Âge à l'arrivée										
18 à 24 ans	9,0	5,8	85,2	4,5	8,9	86,6	0,7	9,6	89,7	
25 à 34 ans	20,0	13,7	66,3	9,7	21,3	69,0	2,0	19,3	78,7	
35 à 44 ans	22,9	12,1	65,0	12,3	19,3	68,4	2,1	15,6	82,2	
45 à 64 ans	14,8	6,0	79,2	8,1	9,2	82,7	1,0	6,8	92,2	
Sexe										
Homme	14,6	7,2	78,2	8,5	10,3	81,2	2,1	7,8	90,1	
Femme	22,1	16,2	61,7	9,3	27,1	63,6	0,5	28,0	71,5	
Produit intérieur brut par habitant dans le pays d'origine										
Faible	37,4	25,1	37,4	17,7	42,8	39,5	2,3	48,3	49,4	
Moyen	24,6	9,9	65,6	16,9	14,1	69,0	8,3	12,7	79,0	
Élevé	9,2	5,5	85,4	4,5	7,4	88,1	0,5	6,3	93,2	
Stabilité sociale dans le pays d'origine										
Faible	37,2	22,4	40,3	19,4	37,9	42,7	4,7	41,7	53,6	
Moyenne	12,4	7,9	79,8	6,5	10,9	82,6	1,3	8,9	89,8	
Élevée	8,1	4,7	87,2	3,6	6,5	89,9	0,5	6,2	93,3	
Distance de vol										
Courte	15,2	3,4	81,4	10,1	4,8	85,1	3,4	4,2	92,4	
Moyenne	10,4	11,2	78,4	4,4	15,1	80,5	0,3	12,6	87,1	
Longue	25,7	16,8	57,5	11,5	28,8	59,7	0,4	30,4	69,2	
Langue officielle dans le pays d'origine										
Ni l'anglais ni le français	16,9	11,0	72,1	9,8	15,2	75,0	2,9	13,9	83,2	
Anglais ou français	17,5	10,2	72,3	8,3	16,8	74,9	1,1	14,7	84,3	
Cohorte d'arrivée										
1990 à 1994	11,4	12,3	76,2	3,9	16,7	79,4	1,0	17,8	81,2	
1995 à 1999	8,8	7,0	84,2	3,9	9,2	87,0	1,2	10,2	88,6	
2000 à 2004	14,4	8,1	77,6	5,8	13,8	80,4	2,3	15,6	82,1	
2005 à 2009	26,3	13,0	60,7	15,5	21,6	62,9	

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Tableau 2-2

Statut de résident observé chez les travailleurs étrangers temporaires, 3 ans, 5 ans et 10 ans après l'arrivée

	3 ans après l'arrivée			5 ans après l'arrivée			10 ans après l'arrivée		
	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Travailleurs ayant quitté le pays
	pourcentage								
Catégorie de permis de travail									
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)									
Programme des aides familiaux résidents	57,4	34,5	8,1	21,1	70,1	8,9	0,5	86,9	12,6
Programme des travailleurs agricoles saisonniers	45,2	0,5	54,2	38,8	1,2	60,1	22,6	2,0	75,4
Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés	46,7	17,3	36,1	31,4	30,1	38,4
PTET – Autres	13,3	11,8	75,0	6,2	16,1	77,7	0,8	13,1	86,1
Programme de mobilité internationale (PMI)									
Accord international	10,0	5,1	84,9	5,2	6,4	88,4	0,7	5,4	93,9
Avantage important	14,2	7,4	78,4	6,7	10,2	83,1	0,8	9,6	89,6
Emploi réciproque	6,5	4,7	88,9	3,1	6,7	90,2	0,3	6,1	93,6
Recherche et études	15,8	13,9	70,3	6,6	19,1	74,2	0,4	23,0	76,5
PMI – Autres	11,2	13,0	75,8	4,9	16,6	78,5	0,4	8,6	91,1
Concentration de membres de la même collectivité ethnique locale									
Faible	13,4	6,3	80,3	7,2	9,5	83,4	1,9	7,3	90,8
Moyenne	17,3	11,1	71,6	9,8	16,2	74,0	1,9	13,7	84,4
Élevée	24,4	17,4	58,2	10,5	29,1	60,4	0,6	30,3	69,0
Taux de chômage régional									
Faible	21,7	12,2	66,1	11,5	19,6	68,9	2,5	15,4	82,1
Moyen	13,7	9,1	77,2	6,3	14,0	79,7	1,3	14,5	84,2
Élevé	14,0	8,9	77,1	7,2	13,2	79,6	0,9	13,4	85,7

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

En outre, les facteurs régionaux et locaux ont eu un effet considérable. La proportion de TET demeurés au pays à titre de résidents permanents était plus de trois fois supérieure dans les municipalités où la concentration de membres de la même collectivité ethnique est relativement élevée par rapport aux régions où cette concentration est faible. Des taux de chômage régionaux inférieurs étaient associés à des proportions plus élevées de TET qui sont demeurés au pays à titre de résidents temporaires ou de résidents permanents. Cependant, cette association devenait faible à la 10^e année.

4.3 Résultats multivariés

Tandis que les corrélations bivariées observées ci-dessus étaient très fortes dans la plupart des cas, elles ne tenaient pas compte des effets éventuels du chevauchement des autres variables explicatives incluses. Pour montrer l'effet de chaque variable explicative indépendamment des autres, trois modèles d'analyse de données longitudinales à temps discret multivariés ont été utilisés : un pour les TET qui sont arrivés au moins 3 ans auparavant, un pour les TET qui sont arrivés au moins 5 ans auparavant et un pour les TET qui sont arrivés au moins 10 ans auparavant. Le tableau 1 en annexe montre les coefficients du modèle de régression, ainsi que les erreurs-types pour le dernier échantillon à titre d'exemple. Puisque l'échantillon de l'étude est très vaste, presque tous les coefficients dans les modèles sont statistiquement significatifs. Pour fournir une comparaison directe des effets des covariables, le tableau 3 présente les proportions estimatives des TET qui sont demeurés au Canada à titre de résidents permanents et temporaires. Ces estimations sont fondées sur les modèles multivariés, en maintenant les covariables à leur valeur moyenne. Cette interprétation met l'accent sur les changements entre les effets observés qui sont présentés dans le tableau 2 et les effets estimatifs présentés dans le tableau 3.

Les différences estimatives associées à l'âge et au sexe en ce qui concerne les taux de séjour au Canada étaient plus faibles que les effets observés. Cependant, les tendances étaient les mêmes. Les effets estimatifs plus petits reflètent principalement les différences dans la répartition selon l'âge et le sexe des différentes catégories de permis de travail. Par exemple, les TET de la catégorie « Emploi réciproque », dont le taux de séjour au Canada à titre de résidents permanents ou temporaires était très faible, étaient principalement âgés de 18 à 24 ans. Comme on l'a mentionné précédemment, les aides familiaux résidents étaient, en majorité, des femmes. La plupart d'entre elles sont devenues des résidentes permanentes.

Les différences estimatives en ce qui concerne la probabilité de demeurer au pays en fonction des caractéristiques du pays d'origine étaient significatives, mais beaucoup plus faibles que les différences observées. Cette différence reflète le fait que les pays dont le PIB par habitant ou la stabilité sociale était faible étaient les principaux pays d'origine des TET prenant part au PAFR, au PTAS ou au PPTPS. Ces TET étaient tous plus susceptibles de demeurer plus longtemps au pays à titre de résidents permanents ou temporaires.

Les effets estimatifs des catégories de permis de travail étaient aussi plus faibles que les effets observés. Cependant, ils demeuraient tout de même plutôt élevés. Lorsque d'autres variables explicatives étaient prises en considération dans les modèles, le taux élevé observé de TET demeurant au pays à titre de résidents permanents était considérablement inférieur chez les participants au PAFR et au PPTPS. Chez les TET de la catégorie « Accord international », le faible taux observé de ceux demeurant au pays à titre de résidents permanents augmentait. Les différences entre les proportions observées et les proportions estimatives de TET qui sont demeurés au pays sont relativement faibles pour les autres catégories de permis de travail. Fait intéressant, il n'y avait que des différences mineures entre les effets observés et les effets estimatifs de la cohorte. Cette situation porte à croire que les effets des changements apportés aux politiques nationales visant les TET étaient indépendants, en grande partie, des changements apportés à la composition des régions d'origine et des types de permis de travail.

Tableau 3-1

Estimation du statut de résident chez les travailleurs étrangers temporaires, 3 ans, 5 ans et 10 ans après l'arrivée

	3 ans après l'arrivée			5 ans après l'arrivée			10 ans après l'arrivée		
	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents
	pourcentage								
Âge à l'arrivée									
18 à 24 ans	13,3	7,3	79,5	7,0	11,8	81,3	1,4	10,8	87,8
25 à 34 ans	17,8	12,3	69,9	8,7	18,7	72,6	1,7	16,5	81,8
35 à 44 ans	19,5	11,3	69,2	10,0	17,6	72,3	1,5	15,7	82,7
45 à 64 ans	18,5	8,1	73,4	10,1	13,2	76,7	1,6	11,8	86,6
Sexe									
Homme	17,2	8,8	74,0	9,1	14,2	76,7	1,6	12,5	85,8
Femme	18,4	13,0	68,6	9,1	19,6	71,3	1,5	17,9	80,6
Produit intérieur brut par habitant dans le pays d'origine									
Faible	17,9	14,2	67,9	8,5	21,6	69,9	1,8	21,5	76,7
Moyen	18,2	9,9	71,9	9,0	16,4	74,5	1,5	15,1	83,4
Élevé	17,9	8,0	74,1	10,3	12,6	77,1	1,6	11,6	86,8
Stabilité sociale dans le pays d'origine									
Faible	19,7	12,7	67,6	10,3	18,9	70,7	2,0	16,9	81,1
Moyenne	16,3	11,4	72,3	8,1	17,2	74,7	1,4	14,8	83,8
Élevée	16,3	7,5	76,1	7,8	13,1	79,2	1,0	12,5	86,5
Distance de vol									
Courte	16,9	5,4	77,8	9,5	9,6	80,9	2,1	9,6	88,4
Moyenne	15,3	14,4	70,3	6,5	20,9	72,6	0,7	16,8	82,4
Longue	20,3	11,5	68,2	10,7	17,8	71,5	0,9	16,8	82,3
Langue officielle dans le pays d'origine									
Ni l'anglais ni le français	16,7	10,3	72,9	8,9	15,6	75,5	2,0	14,3	83,7
Anglais ou français	17,6	10,6	71,8	8,8	16,7	74,5	1,3	14,6	84,1
Cohorte d'arrivée									
1990 à 1994	10,8	15,8	73,4	3,6	19,3	77,2	1,3	16,2	82,5
1995 à 1999	11,7	10,4	77,9	5,1	14,2	80,7	1,5	13,2	85,3
2000 à 2004	15,1	8,2	76,7	5,8	14,7	79,5	1,8	14,3	83,9
2005 à 2009	24,1	10,4	65,5	14,8	17,3	67,9

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Tableau 3-2

Estimation du statut de résident chez les travailleurs étrangers temporaires, 3 ans, 5 ans et 10 ans après l'arrivée

	3 ans après l'arrivée			5 ans après l'arrivée			10 ans après l'arrivée		
	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents	Résidents temporaires	Résidents permanents	Absents
	pourcentage								
Catégorie de permis de travail									
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)									
Programme des aides familiaux résidants	59,2	18,8	22,0	28,1	43,4	28,6	1,8	52,9	45,3
Programme des travailleurs agricoles saisonniers	45,5	0,9	53,6	39,3	2,0	58,7	8,7	3,4	87,9
Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés	29,7	11,7	58,7	17,8	19,2	63,0
PTET – Autres	13,5	12,8	73,8	6,3	17,3	76,4	0,7	14,8	84,5
Programme de mobilité internationale (PMI)									
Accord international	13,6	11,5	74,9	6,6	14,7	78,7	0,6	11,4	88,0
Avantage important	15,5	9,4	75,1	7,3	13,0	79,7	0,9	12,4	86,8
Emploi réciproque	7,5	6,5	86,0	3,5	9,2	87,3	0,4	7,9	91,7
Recherche et études	14,9	9,7	75,4	6,6	14,1	79,3	0,5	14,5	85,0
PMI – Autres	12,9	12,7	74,3	6,3	16,7	77,1	0,4	9,0	90,6
Concentration de membres de la même collectivité ethnique locale									
Faible	16,9	10,2	72,9	8,6	15,9	75,5	1,6	14,7	83,7
Moyenne	17,6	11,1	71,3	9,1	16,9	74,0	1,6	15,0	83,4
Élevée	17,5	10,2	72,3	8,8	16,2	75,0	1,4	13,9	84,7
Taux de chômage régional									
Faible	16,9	11,8	71,4	8,1	17,6	74,3	1,6	15,2	83,2
Moyen	17,3	10,8	71,8	9,0	16,5	74,5	1,6	15,1	83,3
Élevé	18,4	7,6	74,0	11,1	12,9	76,0	1,5	12,8	85,7

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Lorsque d'autres variables explicatives étaient prises en considération, les effets de la concentration locale de membres de la même collectivité ethnique devenaient infimes. Cela laisse entendre que la concentration locale de membres de la même collectivité ethnique était supérieure chez les TET des catégories de permis de travail et des pays d'origine qui affichaient un taux de séjour plus élevé. En revanche, les proportions estimatives de TET qui deviennent des résidents permanents, selon le niveau de chômage régional, ont légèrement changé par rapport aux effets observés. Les effets estimatifs des taux de chômage régionaux sur les TET demeurés au pays à titre de résidents temporaires ont été inversés par rapport aux taux observés. Cela s'explique probablement par le fait que les effets observés tiennent compte d'un effet de période : au cours des années 2000, la plupart des régions de destination affichaient de faibles taux de chômage, et les taux de TET demeurés au pays à titre de résidents temporaires étaient généralement plus élevés au cours des années 2000 qu'au cours des années 1990.

L'analyse de la contribution unique de chaque ensemble de valeurs explicatives à la valeur R au carré du modèle général montre que les contraintes institutionnelles du pays d'accueil étaient le déterminant le plus important de la décision des TET de demeurer au Canada. Par exemple, la pseudo valeur R au carré du modèle pour l'échantillon de TET qui sont arrivés au moins 5 ans auparavant était de 0,283. Les facteurs institutionnels du pays d'accueil ne représentaient que 0,071, tandis que les caractéristiques du pays d'origine, le contexte local et les variables démographiques individuelles représentaient respectivement 0,027, 0,002 et 0,011. En plus de la contribution unique, les facteurs institutionnels du pays d'origine et les caractéristiques du pays d'origine ont contribué le plus au R au carré du modèle. La contribution commune exprime l'écart partagé entre des facteurs. Elle est déterminée en sous-divisant le R au carré du modèle en contribution unique pour chaque variable indépendante et en contribution associée à chaque combinaison possible de variables indépendantes. La contribution commune des facteurs institutionnels du pays d'accueil et des caractéristiques du pays d'origine était de 0,090, tandis que les contributions communes des autres combinaisons bilatérales étaient, dans l'ensemble, inférieures à 0,015. Des résultats semblables ont été observés dans le modèle en ce qui concerne les échantillons de TET qui sont arrivés il y a au moins 3 ans et 10 ans.

5 Conclusion et discussion

La présente étude a pour objet de déterminer la mesure dans laquelle les travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada étaient temporaires. Selon les résultats, la majorité des TET au Canada sont demeurés au pays de manière temporaire, c'est-à-dire que la plupart quittent le pays au cours des deux années suivant leur arrivée. Cependant, la tendance à rester plus longtemps au Canada s'est accrue chez les personnes arrivées plus récemment. Cela tient sans doute au fait que le Canada a de plus en plus recours aux programmes de travailleurs temporaires issus de la migration pour obtenir des travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, et qu'il s'en sert comme bassin de sélection des immigrants permanents (Foster, 2012; Hou et Bonikowska, 2016). La proportion de TET qui demeurent au Canada diminue le plus au cours des deux premières années suivant l'obtention du premier permis de travail. À la 5^e année, la baisse commence à ralentir, 13 % de la cohorte de 1995 à 1999 et 37 % de la cohorte de 2005 à 2009 étant toujours au Canada. À la 10^e année, la proportion de TET toujours au Canada se stabilise, s'établissant à environ 11 % de la cohorte de 1995 à 1999 et à 18 % de la cohorte de 2000 à 2004. La grande majorité des TET qui sont restés au pays à long terme sont devenus des résidents permanents.

L'étude examine de manière plus approfondie les facteurs ayant une incidence sur le type de séjour des TET et la durée de leur séjour, plus particulièrement l'importance relative des caractéristiques démographiques individuelles, des attributs du pays d'origine, des contraintes institutionnelles du pays d'accueil et des conditions des collectivités locales. Plusieurs aspects des résultats laissent supposer que les contraintes institutionnelles du pays d'accueil sont le principal facteur déterminant du type de séjour et de sa durée. D'importantes différences ont été observées dans deux domaines : la durée du séjour au Canada selon la cohorte d'arrivée, et le type du séjour et sa durée selon la catégorie de permis de travail initial. Les différences entre les cohortes d'arrivée étaient principalement attribuables à des changements apportés aux politiques et règlements nationaux gouvernant les TET, puisqu'ils ont été peu touchés par l'ajout d'autres variables explicatives dans les analyses multivariées. À l'exception du Programme des aides familiaux résidants (PAFR) et du Projet pilote relatif aux travailleurs peu spécialisés (PPTPS), pour lesquels il y a un énorme chevauchement avec les pays d'origine dont les niveaux de développement économique et de stabilité sociale sont faibles, la durée et le type de séjour observés parmi les autres catégories de permis de travail ont peu changé lorsque d'autres valeurs explicatives étaient prises en considération lors de l'analyse multivariée. Cette situation porte à croire que les modalités qu'ajoute un pays d'accueil à la plupart des types de permis de travail sont indépendantes des attributs du pays d'origine et des autres variables explicatives incluses. En outre, ces deux indicateurs des facteurs institutionnels du pays d'accueil avaient la contribution unique la plus importante et la contribution commune la plus importante, tout comme les attributs du pays d'origine, pour ce qui est d'expliquer les différences en ce qui concerne la probabilité que les TET demeurent au Canada. En outre, la proportion de TET qui sont demeurés au pays à titre de résidents temporaires diminue rapidement au cours des années qui suivent l'obtention du premier permis de travail, et poursuit sa tendance à la baisse pour s'établir à près de zéro à la 10^e année. À cette étape-ci, la majorité des TET demeurant au Canada ont obtenu la résidence permanente. Puisqu'il existe un processus de demande et de sélection officiel pour obtenir la résidence permanente, le pays d'accueil choisit, en fin de compte, les TET qui peuvent demeurer au pays de manière permanente.

De manière plus générale, les motivations des TET à demeurer au pays et les contraintes institutionnelles du pays d'accueil influent sur la durée et le type de séjour. Les TET peu qualifiés et les personnes venant de pays ayant des niveaux de développement économique et de stabilité sociale faibles peuvent être très motivés à demeurer plus longtemps au pays ou à y demeurer de façon permanente, parce qu'ils ont davantage à gagner sur le plan du niveau de vie et des milieux sociaux et physiques au Canada. Dans certains cas, comme celui du PAFR, qui comporte un parcours de transition assurée vers la résidence permanente, la majorité des TET ont choisi de

demeurer au pays. Même si des parcours restreints étaient offerts, comme dans le cas du PPTPS, une grande proportion des TET pouvaient rester au Canada. Cependant, lorsqu'un parcours n'était pas offert, comme dans le cas du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, les TET peu qualifiés ne pouvaient demeurer qu'à titre de résidents temporaires ou devaient quitter le pays (il n'existe aucune donnée pour évaluer le nombre de TET qui sont demeurés au Canada sans papiers). D'autre part, les TET hautement qualifiés et les personnes venant de pays ayant des économies développées peuvent être relativement peu motivés à demeurer au Canada de manière permanente, parce que leurs compétences sont recherchées à l'échelle internationale. Les gains sociaux et économiques associés à l'obtention de la résidence permanente peuvent ne pas être importants par rapport aux gains associés au fait de retourner dans le pays d'origine ou de déménager dans un autre pays (Ci, Hou et Morissette, 2017; Dumont, Rayp et Willemé, 2012). Ainsi, les taux de séjour des TET hautement qualifiés allaient de faibles à modérés, même s'ils disposent d'un nombre accru de parcours de transition par rapport aux TET peu qualifiés.

Les tendances en matière de séjour des TET au Canada vont à l'encontre de la perception fréquente selon laquelle les pays d'accueil n'ont souvent pas de contrôle suffisant en ce qui concerne la durée du séjour des TET au pays. La durée et le type de séjour des TET au Canada sont fortement restreints par les règlements régissant les conditions de leur permis de travail. Sur le plan historique, le Canada s'est appuyé sur l'arrivée constante d'immigrants permanents, afin de combler les besoins démographiques et les besoins du marché du travail. Jusqu'à tout récemment, le recours à des TET était observé à petite échelle et limité à des secteurs industriels et à des régions géographiques en particulier. Il reste à savoir si les tendances changeront tandis que les TET prennent de l'importance sur le plan de la migration de travail générale au Canada.

6 Annexe

Tableau 1 en annexe

Modèle d'analyse longitudinale à temps discret multinomial, avec résidence temporaire continue comme catégorie de base, chez les travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au pays il y a au moins 10 ans

	Absents		Travailleurs ayant obtenu la résidence permanente	
	coefficient	erreur-type	coefficient	erreur-type
Âge à l'arrivée (référence : 18 à 24 ans)				
25 à 34 ans	-0,346	0,005 ***	0,061	0,010 ***
35 à 44 ans	-0,323	0,005 ***	-0,099	0,012 ***
45 à 64 ans	-0,220	0,006 ***	-0,422	0,016 ***
Sexe (référence : homme)				
Femme	-0,208	0,004 ***	0,376	0,009 ***
Produit intérieur brut par habitant (référence : faible)				
Moyen	-0,031	0,008 ***	-0,665	0,016 ***
Élevé	0,080	0,008 ***	-1,071	0,017 ***
Stabilité sociale (référence : faible)				
Moyenne	0,327	0,007 ***	0,069	0,016 ***
Élevée	0,322	0,008 ***	0,060	0,017 ***
Distance de vol (référence : court)				
Moyenne	0,985	0,013 ***	0,831	0,015 ***
Longue	0,563	0,015 ***	0,507	0,016 ***
Langue officielle dans le pays d'origine (référence : ni l'anglais ni le français)				
L'anglais ou le français est la langue officielle	-0,022	0,005	0,063	0,010 ***
Cohorte d'arrivée (référence : 1990 à 1994)				
1995 à 1999	0,163	0,005 ***	-0,091	0,011 ***
2000 à 2004	-0,012	0,005	-0,329	0,010 ***
Catégorie de permis de travail (référence : Programme des aides familiaux résidents)				
Programme des travailleurs agricoles saisonniers	1,464	0,015 ***	-3,221	0,040 ***
PTET – Autres	2,295	0,013 ***	0,300	0,014
Accord international	2,148	0,014 ***	0,094	0,019 ***
Avantage important	2,189	0,014 ***	-0,050	0,019 **
Emploi réciproque	2,455	0,013 ***	0,022	0,016
Recherche et études	1,957	0,015 ***	0,060	0,017 ***
PMI – Autres	2,740	0,014 ***	0,229	0,015 ***
Concentration de membres de la même collectivité ethnique (référence : faible)				
Moyenne	-0,027	0,005 ***	0,027	0,010 **
Élevée	-0,073	0,006 ***	-0,106	0,011 ***
Taux de chômage régional (référence : faible)				
Moyen	0,015	0,004 ***	-0,017	0,008 *
Élevé	0,165	0,005 ***	0,055	0,011 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Note : Le modèle comprend aussi 10 variables fictives annuelles pour la durée (attribution de la valeur la plus élevée à la 10^e année).

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Bibliographie

Aydemir, A.B., et C. Robinson. 2008. « Global labour markets, return, and onward migration ». *Revue canadienne d'économique* 41 (4) : 1285 à 1311.

Baláz, V., A.M. Williams, et D. Kollár. 2004. « Temporary versus permanent youth brain drain: Economic implications ». *International Migration* 42 (4) : 3 à 34.

Bijwaard, G.E., C. Schluter, et J. Wahba. 2014. « The impact of labour market dynamics on the return-migration of immigrants ». *The Review of Economics and Statistics* 96 (3) : 483 à 494.

Borjas, G.J., et B. Bratsberg. 1996. « Who leaves? The outmigration of the foreign-born ». *The Review of Economics and Statistics* 78 (1) : 165 à 176.

Bratsberg, B., R.O. Raaum, et K. Sørli. 2007. « Who leaves? And where? Patterns of repeat and return migration among immigrants in Norway ». Dans *International Migration, Economic Development & Policy*, publié sous la direction de Ç. Özden et M. Schiff. Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Budnik, K.B. 2011. « Temporary migration in theories of international mobility of labour ». *Bank i Kredyt* 42 (6) : 7 à 48.

Callea, S. 1986. « Different forms, reasons and motivations for return migration of persons who voluntarily decide to return to their countries of origin ». *International Migration* 24 (1) : 61 à 76.

Cassarino, J.-P. 2004. « Theorising return migration: The conceptual approach to return migrants revisited ». *International Journal on Multicultural Societies* 6 (2) : 253 à 279. UNESCO.

Castles, S. 2002. « Migration and community formation under conditions of globalization ». *The International Migration Review* 36 (4) : 1143 à 1168.

Agence centrale de renseignement. s.d. « Field Listing: Languages ». *The World Factbook*. Disponible au lien suivant : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2098.html> (consulté le 10 août 2017).

Ci, W., F. Hou, et R. Morissette. 2017. *Obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une étude par panel des résultats sur le marché du travail avant et après le changement de statut*. Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 396. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

CIC (Citoyenneté et Immigration Canada). 2014. *Faits et chiffres 2013 – Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires*. 70 pages. Disponible au lien suivant : www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2013/temporaires/1-1.asp (consulté le 11 août 2015).

Constant, A., et D.S. Massey. 2002. « Return migration by German guestworkers: Neoclassical versus new economic theories ». *International Migration* 40 (4) : 5 à 38.

Dumont, M., G. Rayp, et P. Willemé. 2012. « The bargaining position of low-skilled and high-skilled workers in a globalising world ». *Labour Economics* 19 (3) : 312 à 319.

Dustmann, C. 2003. « Return migration, wage differentials, and the optimal migration duration ». *European Economic Review* 47 (2) : 353 à 369.

Dustmann, C., et J.-S. Görlach. 2015. *The Economics of Temporary Migrations*. SOEP papers on Multidisciplinary Panel Data Research, n° 729. Berlin : DIW Berlin.

Elgersma, S. 2014. *Les travailleurs étrangers temporaires*. Documents d'information. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.

Ellis, B.D. 2015. « The production of irregular migration in Canada ». *Études ethniques du Canada* 47 (2) : 93 à 112.

Faist, T. 2010. « Towards transnational studies: World theories, transnationalisation and changing institutions ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (10) : 1665 à 1687.

Foster, J. 2012. « Making temporary permanent: The silent transformation of the Temporary Foreign Worker Program ». *Just Labour: A Canadian Journal of Work and Society* 19 : 22 à 46.

Goldring, L., C. Berinstein, et J. Bernhard. 2009. « Institutionalizing precarious immigration status in Canada ». *Citizenship Studies* 13 (3) : 239 à 265.

Goldring, L., et P. Landolt. 2012. *The Impact of Precarious Legal Status on Immigrants' Economic Outcomes*. Étude n° 35 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Gouvernement du Canada. 2015. *Réforme globale du Programme de travailleurs étrangers temporaires : Les Canadiens d'abord*. Produit n° Em4-1/2015F au catalogue. 38 pages. Disponible au lien suivant : http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/edsc-esdc/Em4-1-2015-fra.pdf (consulté le 14 août 2017).

Gouvernement du Canada. 2016. *Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers – Aperçu*. Dernière mise à jour le 25 janvier 2016. Disponible au lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers.html> (consulté le 6 février 2017).

Gregory, R. 2014. *The Two-step Australian Immigration Policy and Its Impact on Immigrant Employment Outcomes*. IZA Discussion Paper n° 8061. Bonn : Institute for the Study of Labor.

Happy Zebra Travel Tools. 2017. *How far is it from Canada to other countries by air?* (tableau). Disponible au lien suivant : <http://www.happyzebra.com/distance-calculator/farfrom-Canada.php> (consulté le 10 août 2017).

Hennebry, J. 2014. *Permanently Temporary? Agricultural Migrant Workers and Their Integration in Canada*. Étude n° 26 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Hou, F., et A. Bonikowska. 2016. « Selections before the selection: Earnings advantages of immigrants who were former skilled temporary foreign workers in Canada. » *International Migration Review*. DOI : 10.1111/imre.12310.

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2012. *Évaluation du Programme des candidats des provinces*. Division de l'évaluation, Recherche et Évaluation. Dernière mise à jour le 24 janvier 2012. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pcp/index.asp> (consulté le 26 avril 2016).

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2014. *Travailleurs étrangers temporaires : Intérêts canadiens : Emploi réciproque, Directives générales R205b, C20*. Dernière mise à jour le 6 juin 2014. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/reciproque.asp> (consulté le 26 mai 2016).

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2015. *Programme de mobilité internationale : Politique générale, concurrence et économie*. Dernière mise à jour le

21 novembre 2016. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/politique.asp> (consulté le 14 août 2017).

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2016. *Puis-je demander une prolongation de mon permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers?* Dernière mise à jour le 18 avril 2017. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=182&top=17> (consulté le 14 août 2017).

Kaufmann, D., A. Kraay, et M. Mastruzzi. 2010. *The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues*. Document de recherche sur la politique de la Banque mondiale, n° 5430. Disponible au lien suivant : <http://documents.worldbank.org/curated/en/630421468336563314/pdf/WPS5430.pdf> (consulté le 11 août 2017).

Khoo, S.-E., G. Hugo, et P. McDonald. 2008. « Which skilled temporary migrants become permanent residents and why? ». *International Migration Review* 42 (1) : 193 à 226.

Lowell, L. et J. Avato. 2014. « The wages of skilled temporary migrants: Effects of visa pathways and job portability. » *International Migration* 52 (3) : 85 à 98.

Lu, Y., et F. Hou. 2017. *Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014*. Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 389. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Magalhaes, L., C. Carrasco, et D. Gastaldo. 2010. « Undocumented migrants in Canada: A scope literature review on health, access to services, and working conditions ». *Journal of Immigrant and Minority Health* 12 (1) : 132 à 151.

Martin, P.L. 2001. *There Is Nothing More Permanent Than Temporary Foreign Workers*. Document d'information. Washington, D.C. : Center for Immigration Studies.

Massey, D.S., et K.E. Espinosa. 1997. « What's driving Mexico-U.S. migration? A theoretical, empirical, and policy analysis ». *The American Journal of Sociology* 102 (4) : 939 à 999.

Nakache, D., et C. Blanchard. 2014. « Remedies for non-citizens under provincial nominee programs: Judicial review and fiduciary relationships ». *Dalhousie Law Journal* 37 (2) : 527 à 558.

Nakache, D., et S. D'Aoust. 2012. « Provincial/territorial nominee programs: An avenue to permanent residency for low-skilled temporary foreign workers in Canada? ». Dans *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*, publié sous la direction de P.T. Lenard et C. Straehle, p. 158 à 177. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Nakache, D., et L. Dixon-Perera. 2015. *Temporary or Transitional? Migrant Workers' Experiences with Permanent Residence in Canada*. Étude n° 55 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Nakache, D., et P.J. Kinoshita. 2010. *The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns?* Étude n° 5 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Nathans, L., F. Oswald, et K. Nimon. 2012. « Interpreting multiple linear regression: A guidebook of variable importance ». *Practical Assessment, Research & Evaluation* 17 (9) : 1 à 19.

Nekby, L. 2006. « The emigration of immigrants, return vs onward migration: Evidence from Sweden ». *Journal of Population Economics* 19 (2) : 197 à 226.

Ruhs, M. 2006. « The potential of temporary migration programmes in future international migration policy ». *International Labour Review* 145 (1-2) : 7 à 36.

Sjaastad, L.A. 1962. « The costs and returns of human migration ». *The Journal of Political Economy* 70 (5) : 80 à 93.

Stark, O., et D.E. Bloom. 1985. « The new economics of labor migration ». *American Economic Review* 75 (2) : 173 à 178.

Banque mondiale. 2017. *GDP per capita (constant 2010 US\$) – All countries and economies* (tableau). Disponible au lien suivant : <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.KD> (consulté le 10 août 2017).

Waldinger, R. 2015. « The cross-border connection: A rejoinder ». *Ethnic and Racial Studies* 38 (13) : 2305 à 2313.